

# CHARTE ÉTHIQUE & DÉONTOLOGIQUE

---

## Article 1 – Responsabilité

---

Chez Nobilito nous avons la volonté d'appuyer notre développement sur un ensemble de valeurs et de principes qui affirment clairement notre engagement éthique et notre responsabilité dans tous nos domaines d'activité.

La responsabilité de Nobilito s'exerce notamment vis-à-vis de :

- Nos clients, auxquels nous nous engageons à fournir des services de qualité, dans le respect des normes de sécurité et d'impact environnemental et social.
- Nos collaborateurs.trices : nous sommes attentifs au développement de leurs compétences ainsi qu'à leurs conditions de travail.
- Nos fournisseurs et sous-traitants : dans la clarté et le respect des termes contractuels souscrits nous attendons d'eux qu'ils respectent les principes d'action et de comportement de notre « Charte Achats Responsables ».
- La société civile : nous participons au développement économique et social des régions dans lesquelles nous travaillons et dont nous respectons les lois et règlements.

Cette « Charte éthique et déontologique » définit les principes et valeurs auxquels la société Nobilito adhère et qui doivent guider chaque collaborateur.trice de l'entreprise dans la pratique quotidienne de son métier.

## Article 2 – Conformité à la loi

---

L'entreprise et l'ensemble des collaborateurs.trices s'engagent à conduire leurs activités en conformité avec l'ensemble des lois, réglementations et normes en vigueur.

Le respect de la Loi constitue une valeur incontournable. Il est de la responsabilité de tous les collaborateurs.trices de connaître et respecter pleinement les lois et réglementations applicables, ainsi que les diverses politiques et directives établies par l'entreprise dans ses divers domaines d'activité.

Tous les collaborateurs.trices sont tenus de s'informer des dispositions en vigueur dans l'entreprise concernant leur domaine de responsabilité, de les observer et de consulter, en cas de doute et de besoin, les services compétents pour obtenir des informations complémentaires et des conseils.

## **Article 3 – Respect des personnes**

---

Nobilito entend appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois.

La gestion des ressources humaines ainsi que les relations entre collaborateurs.trices, sont fondés sur les principes de confiance, de respect mutuels et d'équité, avec le souci de traiter chacun avec dignité.

L'entreprise promeut l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi.

L'entreprise garantit à ses collaborateurs.trices, et à ses parties prenantes un environnement de travail qui exclut toute discrimination fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion, la qualité de représentant du personnel, l'exercice d'un mandat syndical, les opinions politiques, le handicap, l'âge et tous autres comportements physiques, verbaux ou visuels offensants.

Toute forme de harcèlement est prohibée et sanctionnée conformément aux législations nationales en vigueur.

Nobilito n'a recours à aucune forme de travail forcé. En conformité avec les conventions internationales, il s'interdit le travail des enfants.

Chaque collaborateurs.trices, a droit au respect de sa vie privée notamment au travers de la réglementation relative aux données personnelles.

L'entreprise mène une politique active en matière de handicap en encourageant notamment l'emploi et l'intégration des salariés en situation de handicap et en accompagnant les personnes en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle.

Assurer et renforcer la sécurité des collaborateurs.trices, dans l'exercice de leurs activités est enfin une préoccupation permanente.

## **Article 4 – Protection de la propriété intellectuelle**

---

Nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection des droits de propriété intellectuelle, notamment les droits d'auteur, les brevets, le savoir-faire, les marques déposées, ainsi que, de façon plus générale, toute autre information nous appartenant. Il est de notre devoir à tous de préserver l'ensemble de ces biens en s'assurant de ne pas révéler de façon non intentionnelle ou inappropriée ce qui est du ressort de notre propriété intellectuelle.

Nous sommes tout aussi exigeants quant au respect et à la protection des droits de propriété intellectuelle des tiers en application de toutes les lois, réglementations et obligations contractuelles en vigueur.

## **Article 5 – Protection des données**

---

Nobilito attachons la plus grande attention à la protection des données personnelles, lesquelles se réfèrent à toute information concernant une personne identifiée ou pouvant être identifiée, dans le respect des lois et règlements applicables en la matière.

Nobilito s'engage à respecter les données personnelles de ses collaborateurs.trices, clients, fournisseurs, et autres partenaires.

Conscients de la valeur de ces informations, les collaborateurs.trices de Nobilito s'engagent ainsi à garantir la sécurité et la confidentialité des données collectées dans le cadre de leurs activités, autant dans leur l'usage que leur conservation.

L'accès aux données à caractère personnel est limité aux seules personnes disposant des autorisations appropriées et dont les fonctions et les responsabilités le justifient sur le plan professionnel.

Par principe, aucune donnée personnelle n'est communiquée à des tiers.

Tous les collaborateurs.trices amenés à consulter ou traiter des informations personnelles sont sensibilisés et s'engagent aux respects des règles de confidentialité.

## **Article 6 – Concurrence loyale**

---

Nobilito veille au respect des règles de la concurrence afin que celle-ci soit loyale et équitable. Aucune action de l'entreprise ne doit empêcher, restreindre ou fausser la concurrence.

Nobilito refuse toutes les pratiques concurrentielles et commerciales déloyales, notamment toute entente avec les concurrents ou toute pratique concertée concernant notamment les conditions financières, la répartition des prestations, des marchés ou des clients.

Sont proscrits non seulement tout accord formalisé mais aussi toute pratique concertée et tout entretien informel ayant pour effet ou visant une restriction de la libre concurrence ou concurrence loyale.

Ainsi, les conditions commerciales de nos services sont fixées en toute indépendance de nos concurrents.

## **Article 7 – Lutte contre la corruption**

---

Nobilito s'attache à lutter contre les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de tout autre manquement à la probité dans les pays dans lesquels il exerce ses activités.

L'entreprise applique les lois nationales et internationales relatives à la lutte contre la corruption dans tous les pays où l'entreprise intervient.

La corruption se définit comme l'agissement par lequel une personne investie d'une fonction déterminée, publique ou privée, sollicite/propose ou agréée/cède, un don, une offre ou une promesse, en vue d'accomplir, retarder ou omettre d'accomplir un acte entrant, d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions.

Au sein de notre entreprise, tout acte de corruption est strictement proscrit et nous préférons axer nos relations sur la qualité de nos services et l'excellence de notre exécution.

Il est de notre devoir de rejeter, à la fois individuellement et collectivement, la corruption sous quelque forme que ce soit, et nous adhérons pleinement à l'ensemble des législations nationales et internationales en matière notamment de paiements illégaux.

## **Cadeaux et invitation**

Les cadeaux et invitations peuvent contribuer à la construction ou la consolidation des relations avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs. Il existe toutefois certaines formes de cadeaux pouvant être considérées comme inappropriées ou constituer des actes de corruption.

Nobilito s'engage à ce que toute décision commerciale soit prise uniquement sur des critères pertinents et reflète des relations d'affaires normales.

Les cadeaux et invitations ne doivent jamais être offerts ou reçus à des fins de corruption ou de trafic d'influence, dans quelque pays que ce soit et il est de notre devoir d'adopter une attitude raisonnable assortie de bon sens et de prudence, dans le respect des procédures applicables ainsi que des lois et réglementations en vigueur.

## **Article 8 – Lutte contre les conflits d'intérêts**

---

Un conflit d'intérêts peut survenir lorsqu'un collaborateurs.trices a un intérêt financier, professionnel ou personnel, ou une activité qui interfère ou semble interférer avec les intérêts de Nobilito.

Toute situation dans laquelle des intérêts personnels ou interpersonnels au sens large entrent, ou semblent entrer, en conflit avec ceux de l'entreprise doit être évitée et immédiatement signalée.

Les collaborateurs.trices de Nobilito sont particulièrement attentifs à éviter les situations de conflits d'intérêt personnel. Dans le cadre de leurs activités, les collaborateurs.trices de Nobilito s'engagent à conseiller leurs clients en toute impartialité, ne laissant à aucun moment des partis pris, conflits d'intérêts, ou influences indues primer sur leur jugement professionnel.

Ainsi, les collaborateurs.trices de Nobilito s'engagent à signaler sans délai les situations où leurs intérêts privés seraient de nature à empêcher ou influencer l'exercice indépendant et impartial de leurs fonctions au sein de l'entreprise.

## **Article 9 – Relations avec les clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux**

---

Les collaborateurs.trices de Nobilito s'engagent à faire preuve, et ce en toute circonstance, de la plus haute intégrité et équité à l'égard de leurs clients et partenaires.

Nobilito promeut ainsi la transparence et insiste sur l'importance de la communication afin de minimiser tout risque d'ambiguïté.

Cette démarche s'inscrit dans la construction d'une relation ayant pour perspective un développement durable avec nos clients ainsi que nos partenaires.

## **Article 10 – Expertise**

---

Les collaborateurs.trices de Nobilito s'engagent à fournir des prestations de qualité, en s'appuyant sur un savoir théorique et pratique important. Ils/elles acceptent uniquement des missions qu'ils/elles peuvent réaliser dans le respect des normes de qualité de l'entreprise et dans le cadre de leurs capacités d'intervention.

## **Article 11 – Satisfaction continue**

---

Les collaborateurs.trices de Nobilito s'engagent à chercher la satisfaction des clients dans les services apportés.

Cela passe par une écoute attentive des attentes exprimées, une veille permanente sur les technologies et méthodes de travail innovantes, ainsi qu'une obligation de formation continue.

## **Article 12 – Respect de la charte éthique et déontologique**

---

Notre « Charte éthique et déontologique » est accessible via notre intranet à tous nos collaborateurs.trices, et à nos clients, fournisseurs et partenaires via notre site Internet à l'adresse [www.nobilito.fr/compliance](http://www.nobilito.fr/compliance).

Nous nous engageons à respecter et à faire respecter l'ensemble des valeurs et principes qu'elle véhicule à l'ensemble de nos collaborateurs.trices, de nos partenaires et de nos clients.

Il est de la responsabilité de chaque collaborateur.trice de veiller à ce que sa conduite et celle de ses équipes soient conformes à la « charte éthique et déontologique », et ce sans réserve quelconque. Il en va de la réputation, de la qualité des relations d'affaires et plus largement de la situation financière de Nobilito.

Les principes de la charte s'appliquent à toute personne qui travaille pour et au nom de Nobilito.

En cas d'infraction ou non-conformité à l'une ou plusieurs des dispositions de la présente Charte, et considérant les enjeux y étant associés, Nobilito se réserve la possibilité d'y répondre de façon proportionnelle et adaptée en mettant le cas échéant en œuvre une procédure disciplinaire appropriée.

## **Article 13 – Procédure d'alerte**

---

Il revient à chaque collaborateur.trice qui le souhaite de communiquer sans délai, à l'entreprise toute infraction légale ou tout manquement aux règles de Nobilito porté à sa connaissance.

Ces communications doivent être de bonne foi et correctement documentées. Toutes les notifications d'infractions supposées seront traitées avec le plus grand sérieux et avec toute la confidentialité possible notamment dans le cadre de la procédure de recueil de signalement ci-après décrite.

Les auteurs de ces communications, s'ils sont de bonne foi ne feront l'objet d'aucune mesure de représailles et leur identité sera tenue secrète dans les limites autorisées par la loi.

Nobilito encourage ses collaborateurs.trices à exprimer leurs points de vue, à défendre leurs opinions et à signaler les comportements ou requêtes inacceptables en suivant la procédure décrite ci-dessous :

1. En parler à son manager
2. Informer le-la responsable administrative et financière
3. Contacter de façon plus confidentielle notre responsable conformité via notre adresse e-mail : [compliance@nobilito.com](mailto:compliance@nobilito.com)

Fait à Nantes, le 19 octobre 2025

Pierre-Yves LOAËC